

## À plat ou sur talus ?

Le Parc et Géoparc propose de prendre en charge à **80%** la création de talus pour les bénéficiaires qui le souhaitent. Les haies sur talus présentent en effet de nombreux avantages : leurs rôles brise-vent et anti-érosif sont renforcés, de même que leur capacité à accueillir la biodiversité.



## Plus de 120 km de haies plantés !

Depuis 2018, ce dispositif d'accompagnement a permis la réalisation de 291 chantiers pour un total de 120.4 kilomètres de haies plantés. Ces opérations ont pour but de renforcer le maillage bocager du Parc et Géoparc, qui a réduit de moitié depuis 1945. Pour voir l'évolution du bocage, vous pouvez consulter l'observatoire en ligne : [www.parc-naturel-normandie-maine.fr/evolution-bocage.html](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/evolution-bocage.html)

RÉPARTITION DES PLANTATIONS DE HAIES ENTRE 2018 ET 2025



## Le bocage, paysage d'avenir pour le Parc et Géoparc

Le bocage est un élément à la fois constitutif et identitaire des paysages de Normandie-Maine et c'est aussi un paysage d'avenir pour ce territoire. Les nombreux services (protection des sols de l'érosion, abri pour le bétail, effet brise-vent, réduction des pollutions...) assurés par les haies participent à la préservation des ressources et constituent un habitat important pour la biodiversité. Avec l'émergence des filières de valorisation du bois, les haies tendent également à (re) devenir une production rémunératrice. Enfin, les paysages bocagers sont un atout majeur de notre cadre de vie, et un excellent levier d'adaptation au changement climatique !

## À vous de jouer !

Ensemble, (re)créons des corridors écologiques en plantant des haies !

### CONTACT

Anouk Leprévost  
02 33 81 75 79 • 06 86 40 31 41  
[anouk.leprevost@parc-normandie-maine.fr](mailto:anouk.leprevost@parc-normandie-maine.fr)  
[www.parc-naturel-normandie-maine.fr](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr)



15 ans

10 ans

2 ans



# AIDE À LA PLANTATION ET REGARNISSAGE DE HAIES BOCAGÈRES

## 9<sup>e</sup> appel à candidatures

Financé à 80%

Sur le territoire du Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie-Maine

Ce programme d'aide à la plantation est réalisé par le Parc et Géoparc grâce au soutien financier de :



# Un projet de plantation ? Déposez un dossier de candidature !

## — Qui peut obtenir cette aide?

Pour pouvoir bénéficier de l'aide à la plantation, vous devez :

- être un habitant, un agriculteur (avec l'accord du propriétaire si l'exploitant n'est pas propriétaire), une collectivité, ou une association ;
- avoir un projet de plantation de haie bocagère de plus de 150 mètres linéaires (ml) sur le territoire du Parc et du Géoparc (villes-partenaires incluses).



Les plantations liées à une obligation réglementaire (BCAE8, mesure compensatoire, ...) ne sont pas éligibles ! Idem pour la création de boisement. Vérification obligatoire auprès de la DDT.

## — Comment participer ?

Téléchargez le bulletin de participation sur le site web du Parc et Géoparc : [www.parc-naturel-normandie-maine.fr/aide-a-la-plantation.html](http://www.parc-naturel-normandie-maine.fr/aide-a-la-plantation.html) et le retourner complété avant le **30 juin 2026** au Parc et Géoparc par :

- mail ;
- ou voie postale.

### UN PROJET EN TÊTE ?

- Remplissez le court formulaire, envoyez-le
- Et c'est tout !



## — En pratique

Pour chaque projet, les haies seront constituées d'essences locales adaptées aux conditions pédoclimatiques. Les essences seront variées afin d'étaler les périodes de floraison et de fructification et constitueront à terme trois strates de végétation (arbustes, arbres intermédiaires et arbres de haut-jet).

Les haies avec arbres de haut-jet seront plantées à au moins 2m des limites de propriété (si accord signé du voisin, cette distance pourra être réduite).

Il est également possible de planter sur 2 rangs afin de renforcer les bienfaits des haies, notamment en terme d'accueil de biodiversité.

### → Regarnissage possible

Si vos haies présentent des trouées, à partir de 150 plants, vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour les replanter. À confirmer selon l'avis du chargé de mission.

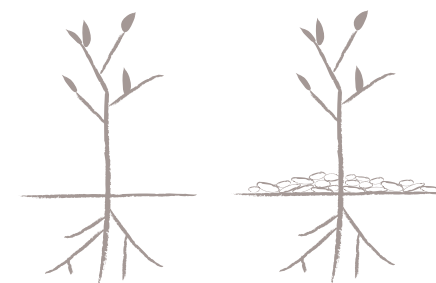


L'origine locale des plants est garantie par la certification MFR pour les arbres de haut-jet, et la marque Végétal Local pour une partie des autres végétaux (arbustes et arbres intermédiaires).



DÉSHERBER

CREUSER



PLANTER

PAILLER

## Qui finance ?

Pour chaque dossier retenu, le Parc et Géoparc coordonnera l'ensemble des travaux et les financera à hauteur de **80 %**, grâce au soutien de l'Union Européenne, des Régions Normandie et Pays de la Loire et du Département de la Mayenne. Les **20 %** restants seront à la charge du bénéficiaire. En contrepartie, ce dernier devra s'engager à entretenir et maintenir la haie bocagère pendant **15 ans** minimum.

